



TABLEAU DES FRAIS - PERMIS DE PRATIQUE 2023-2024

Pour les demandes d'adhésions de : février et mars 2024

Le permis de pratique sera valide jusqu'au 31 mars 2024

FRAIS ADMINISTRATIFS

Frais de traitement de dossier ¹

Avec un DEC admissible au Québec

Montant	Taxes	Sous-total
75,00 \$	11,23 \$	86,23 \$

Frais de traitement de dossier ¹

Réadmission d'un T.P ou d'un T. Sc. A

Montant	Taxes	Sous-total
75,00 \$	11,23 \$	86,23 \$

Frais d'ouverture annuel d'une demande d'équivalence de diplôme
Études au Canada avec un diplôme de technologie avancée admissible

Montant	Taxes	Sous-total
150,00 \$	22,46 \$	172,46 \$

Frais d'ouverture annuel d'une demande d'équivalence de formation
Études au Québec, au Canada et hors Canada

Montant	Taxes	Sous-total
150,00 \$	22,46 \$	172,46 \$

Frais d'ouverture annuel d'une demande en vertu de l'entente entre le Québec et la France (ARM)²
en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

Montant	Taxes	Sous-total
150,00 \$	22,46 \$	172,46 \$

Frais relatifs à l'inscription au Tableau de l'Ordre

Montant	Taxes	Sous-total
150,00 \$	22,46 \$	172,46 \$

Frais relatifs à la réinscription au Tableau de l'Ordre ^{3 4}

Montant	Taxes	Sous-total
100,00 \$	14,98 \$	114,98 \$

Frais d'étude de dossier d'équivalence par le comité des examinateurs

Montant	Taxes	Sous-total
300,00 \$	44,93 \$	344,93 \$

Frais relatifs à une demande de révision par le comité réviseur

Montant	Taxes	Sous-total
300,00 \$	44,93 \$	344,93 \$

Ainsi que la cotisation à payer selon votre statut:

Total à payer incluant
les frais relatifs à l'inscription
au tableau de l'Ordre

Total à payer incluant
les frais relatifs à la réinscription
au tableau de l'Ordre*

⁵ Cotisation membre régulière

Montant	Taxes	OPQ	Sous-total
0,00 \$	0,00 \$	29,00 \$	29,00 \$

Total
201,46 \$

Total
143,98 \$

⁵ Cotisation membre sans emploi

Montant	Taxes	OPQ	Sous-total
0,00 \$	0,00 \$	29,00 \$	29,00 \$

Total
201,46 \$

Total
143,98 \$

⁵ Cotisation membre nouvelle diplômée ** (dans les trois mois suivant la fin de sa dernière session d'études.)

Montant	Taxes	OPQ	Sous-total
0,00 \$	0,00 \$	29,00 \$	29,00 \$

Total
201,46 \$

⁵ Cotisation membre retraitée

Montant	Taxes	OPQ	Sous-total
0,00 \$	0,00 \$	29,00 \$	29,00 \$

Total
201,46 \$

Total
143,98 \$

IMPORTANT:

¹ Remboursables si les frais d'inscription ou de réinscription au Tableau de l'Ordre sont payés dans les trois mois suivant la demande initiale.

² Uniquement pour les demandes d'admission en orthèses et prothèses orthopédiques qui figurent à l'entente Québec- France

³ Ce rabais est possible une seule fois.

⁴ Si un T.P. ou un T.Sc.A a déjà bénéficié du rabais à la réinscription une première fois, les frais d'inscription de 150\$ seront appliqués.

⁵ Les frais d'ouverture annuel de dossier, les frais relatifs à l'inscription au Tableau de l'Ordre, les frais d'étude de dossier, les frais de révision et la cotisation annuelle ne sont pas remboursables.

* Pour les anciens T.P. ou T.Sc.A. seulement. Ne s'adresse pas aux anciens étudiants affiliés à l'Ordre.

Il est à noter que le montant de la cotisation à payer pour votre permis de pratique valide jusqu'au 31 mars 2024 se limite au montant exigé par l'Office des professions. Par la suite, vous serez en mesure de procéder au renouvellement de votre permis de pratique pour l'année 2024-2025.

**Nous tenons compte de la dernière session étudiée pour définir le statut de nouveau diplômé.

** Un nouveau diplômé a droit à 25% de rabais lors de son premier renouvellement.